

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie  
tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 17 juin 2009 à 10 h 15.**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bachand, Jean-Philippe – membre	Landry, Noël – membre
Badger, Gerald – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bernier, Maurice – membre	Marceau, Denis – membre
Cloutier, Vincent – membre	Masson, Réjean – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Mauri, Florencia – membre
Fouquet, Guy – membre	Nicolet, Roger – membre et président
Gagnon, Francis – membre	Robert, Nicole – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Wheeler, Malcolm – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	

**PERSONNES INVITÉES :**

Fortin, Robert – directeur régional du MDEIE  
Poulin, Pierre – directeur régional du MAMROT

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement  
Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Côté, Isabelle, secrétaire exécutive intérimaire  
Desautels, Dominique, conseillère en développement  
Fréchette, François, conseiller en développement  
Senay, Dany, chargé de projet  
Sévigny, Patricia, conseillère en développement  
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

**PERSONNES ABSENTES :**

Brochu, Louida – membre  
Gagné, Laurian – membre  
Hémond, Jacques – membre  
Mailhot, Martin – membre  
Martel, Marc-André – membre  
Perrault, Jean – membre et 1<sup>er</sup> vice-président  
Potvin, Normand – membre  
Poulin, Marc – membre  
Roy, Alain – membre  
Roy-Laroche, Colette – membre et 2<sup>e</sup> vice-présidente

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Isabelle Côté est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ouvre la séance à 10 h 18 et il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Retirer les points suivants 7.3 et 7.4.
- Ajouter le point 6.4 Projet de loi No 57 « Loi sur l'occupation du territoire forestier ».
- Ajouter un sujet aux affaires diverses : Comité de soutien à la Société Radio-Canada.

**CRÉ-09-079** Il est proposé par **Francis Gagnon**  
appuyé par **Réjean Masson**  
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2 PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2009**

### **2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2009**

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 avril dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-080

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 avril 2009 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.2 Suivi du procès-verbal**

### **2.2.1 Portail Estrie05.ca**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le lancement du Portail a eu lieu le 26 mai dernier et que la CRÉ de l'Estrie est disposée à procéder à la démarche d'embauche d'une ressource qui serait responsable du portail à compter de septembre prochain.

### **2.2.2 Gestion des ressources humaines**

Le président confirme qu'une nouvelle échelle salariale sera en vigueur rétroactivement au 1er avril 2009 à la suite des travaux effectués avec les consultants de RCGT et que les ajustements nécessaires seront également appliqués rétroactivement au début de l'année financière.

## **3 AFFAIRES INTERNES**

### **3.1 Retour sur la journée de réflexion stratégique du 27 mai 2009**

Le président rappelle aux membres que la journée de réflexion stratégique tenue le 27 mai dernier a permis aux participants de réfléchir à la CRÉ et à ce qu'elle pourrait devenir au cours des prochaines années.

Marie-Hélène Wolfe présente le rapport de la journée, envoyé préalablement aux membres, qui se veut un compte rendu inspiré des conclusions du consultant embauché pour l'occasion, monsieur Raymond Demers.

Du rapport ressortent les quatre grands enjeux suivants : le manque de connaissance et de reconnaissance de la CRÉ de l'Estrie dans son milieu, la mission de la CRÉ de l'Estrie doit faire l'objet d'une simplification afin qu'elle soit comprise et intégrée par les intervenants du milieu, le rôle politique accru de la CRÉ et, finalement, la CRÉ constitue une force régionale qui sera de plus en plus reconnue comme un outil de développement économique essentiel.

Le président vérifie si les quatre enjeux font consensus et aborde ensuite les actions devant succéder à l'exercice, qui sont de présenter le rapport au conseil d'administration, de convenir des grands enjeux identifiés, ce qui est fait aujourd'hui. Pour les suites, tous les membres seront consultés le 30 septembre pour une séance de travail se voulant un suivi à la journée du 27 mai.

### 3.2 Budget 2009-2010

La directrice générale présente aux membres la lettre de la ministre Nathalie Normandeau confirmant le budget 2009-2010 du Fonds de développement régional d'un montant de 2 537 801 \$, soit une augmentation de 45 478 \$ par rapport à l'an dernier. Elle rappelle également que le Discours sur le budget 2007-2008 prévoit une augmentation de l'enveloppe du FDR de 5 millions de dollars pour les deux prochaines années.

Madame Wolfe présente ensuite la programmation financière annuelle proposée, soit la répartition des sommes disponibles du FDR pour les activités régulières, les études et recherches, ainsi que les projets et ententes. Il s'ensuit une période de questions et d'échange sur les prévisions budgétaires 2009-2010.

CRÉ-09-081

**Il est proposé par Jean-Philippe Bachand  
appuyé par Guy Fouquet  
et résolu :**

D'adopter la programmation financière annuelle et les prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010.

**Adoptée à l'unanimité**

## 4 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012/SUIVI ET MISE EN ŒUVRE**

### 4.1 **Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie**

#### 4.1.1 **Appuis aux projets « Pour des communautés rurales branchées »**

##### 4.1.1.1 **Cadre de participation du FDR**

François Fréchette présente le projet de résolution qui précise un cadre de soutien aux projets Internet haute vitesse à même le FDR.

#### **Internet haute vitesse : financement des projets et cadre de participation du FDR**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » à travers l'orientation 1.4, la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 1 ainsi que le comité d'analyse du FDR recommandent de réserver une enveloppe budgétaire pour le financement de projets dans chacune des MRC pour contribuer aux projets de déploiement d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU'une synthèse de chacun des projets sera déposée pour décision au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, en même temps que la demande d'appui, selon la procédure adoptée à la séance du conseil d'administration du 29 avril 2009;

**CRÉ-09-082**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

DE réserver une enveloppe de 600 000 \$ pour le déploiement de projets Internet haute vitesse;

D'accorder la somme maximale de 100 000 \$ à chacun des territoires de MRC de l'Estrie admissibles au projet de déploiement d'Internet haute vitesse selon les critères du programme « Pour des communautés rurales branchées » conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

De limiter la contribution du FDR à un maximum de 10 % du montage financier total de chaque projet;

De confier à la MRC le rôle de répartir l'enveloppe qui lui est réservée entre tous les projets de son territoire, advenant la situation où plus d'un projet serait proposé, tout en respectant le critère du 10 % du maximum du coût du projet et d'en faire la recommandation au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie

Que la CRÉ de l'Estrie sorte du processus établi dans la politique d'investissement du FDR en permettant une entrée en continu des projets de déploiement d'Internet haute vitesse et une prise de décision à toute séance du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

Que pour obtenir une aide financière, les projets respectent les éléments suivants :

S'intégrer dans la planification de la MRC;

Permettre de couvrir l'ensemble du territoire de la MRC;

Respecter les conditions d'admissibilités du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.1.1.2 Appui au projet de la MRC de Coaticook**

François Fréchette présente le projet de déploiement d'Internet haute vitesse de la MRC de Coaticook, dont les détails techniques et l'analyse ayant mené à la recommandation d'appuyer le projet. Puis, il fait lecture du projet de résolution.

### **Internet haute vitesse / TACTIC ltée**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment;

**CRÉ-09-083**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'appuyer le projet de la corporation TACTIC ltée assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Coaticook;

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au MAMROT et à la ministre responsable de la région.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.1.1.3 Appui au projet de la MRC du Haut-Saint-François**

François Fréchette présente le projet de déploiement d'Internet haute vitesse de la MRC du Haut-Saint-François, dont les détails techniques et l'analyse ayant mené à la recommandation d'appuyer le projet conditionnellement à la réception de la nouvelle résolution de la municipalité d'Ascot Corner. Puis, il fait lecture du projet de résolution.

### **Internet haute vitesse / MRC du Haut-Saint-François**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment;

**CRÉ-09-084**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyé par Noël Landry  
et résolu :**

D'appuyer le projet de la MRC du Haut-Saint-François assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François à la réception d'une nouvelle résolution de la municipalité d'Ascot Corner.

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au MAMROT et à la ministre responsable de la région.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.1.1.4 Appui aux projets de la MRC du Granit**

François Fréchette présente le contexte de déploiement d'Internet haute vitesse choisi par la MRC du Granit et les quatre projets reçus. Monsieur Maurice Bernier informe les membres que la participation financière de MRC du Granit s'élèvera à 100 000 \$ pour les projets.

Il présente le premier projet, en précisant que les montants de financement demandés doivent être corrigés, car modifiés depuis l'envoi du document aux membres. Il expose les détails techniques et l'analyse ayant mené à la recommandation d'appuyer le projet.

### **Internet haute vitesse / Coopérative de câblodistribution Bellarmin**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment;

**CRÉ-09-085**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'appuyer le projet de la Coopérative de câblodistribution Bellarmin assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Granit;

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au MAMROT et à la ministre responsable de la région.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Fréchette présente le deuxième projet de la MRC du Granit et l'analyse ayant mené à la recommandation d'appuyer le projet.

---

### **Internet haute vitesse / Coop de Solidarité des Appalaches**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment;

**CRÉ-09-086**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'appuyer le projet de la Coop de Solidarité des Appalaches assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Granit.

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au MAMROT et à la ministre responsable de la région.

**Adoptée à l'unanimité**

François Fréchette présente le troisième projet de la MRC du Granit et l'analyse ayant mené à la recommandation d'appuyer le projet.

### **Internet haute vitesse / Coop SolCom Piopolis**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment;

**CRÉ-09-087**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Florencia Mauri  
et résolu :**

D'appuyer le projet de la Coop SolCom Piopolis assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Granit.

DE recommander au promoteur de s'associer à la Coopérative de câblodistribution Bellarmin pour obtenir conseil et expertise dans le déploiement de leur projet.

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au MAMROT et à la ministre responsable de la région.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Fréchette présente le quatrième projet de la MRC du Granit, de même que l'analyse ayant mené à la recommandation d'appuyer le projet.

**Internet haute vitesse / Coopérative de communication et de développement de Stratford**

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment;

**CRÉ-09-088**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

D'appuyer le projet de la Coopérative de communication et de développement de Stratford assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Granit.

DE recommander au promoteur de s'associer à la Coopérative de câblodistribution Bellarmin ainsi qu'à la Fédération des coopératives de câblodistribution pour obtenir conseil et expertise dans le déploiement de leur projet.

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au MAMROT et à la ministre responsable de la région.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.1.2 Fonds de développement de l'offre touristique**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'un appel de projets vient de se clôturer et que quatre projets provenant d'entreprises privées sont retenus par le comité de gestion, dont deux en Estrie. La CRÉ ne soutiendra aucun projet parmi ceux-ci, mais le fera lors du prochain appel dont la date de dépôt est le 30 octobre prochain. L'annonce des projets retenus sera faite au début du mois de septembre.

#### **4.2 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

##### **4.2.1 Nomination à la coprésidence de la TECIÉ**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que monsieur Bernard Lacroix, directeur général de la commission scolaire des Hauts-Cantons, partagera la coprésidence de la TECIÉ, avec Sylvain St-Cyr, en succession à madame Yolande Nantel qui prendra sa retraite au cours des prochaines semaines.

Elle informe également les membres qu'un successeur à monsieur Camille Gendron, à titre de coordonnateur du projet PRÉE, devrait être connu sous peu. Madame Wolfe rappelle qu'il avait été convenu, au moment du retour de monsieur Gendron, qu'il retournerait à la retraite cet été. Le nouveau coordonnateur devrait être nommé d'ici la fin de la semaine.

#### **4.3 Axe 3 – Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie**

##### **4.3.1 DEFI : priorités d'action**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le comité des gouverneurs du DEFI a tenu une première rencontre de planification la semaine dernière et qu'un plan d'action sera élaboré sous peu. Les actions à venir seront présentées en septembre prochain.

#### **4.4 Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région**

##### **4.4.1 Étude d'impacts économiques de l'Aéroport de Sherbrooke : dépôt du rapport**

La directrice générale informe les membres que l'étude sur les impacts économiques de l'Aéroport de Sherbrooke a été complétée par la firme DAA Stratégies à la satisfaction des membres du comité de travail composé de mesdames Gingras, Roy-Laroche et Robert, ainsi que de messieurs Gagnon, Goulet et St-Jean.

Madame Diane Gingras présente les principaux constats qui ressortent du rapport. Tout d'abord, la présence d'un aéroport à Sherbrooke est justifiée, car il répond à un besoin. De plus, l'importance pour l'économie régionale d'un lien avec Toronto est reconnue. Aussi, la proportion des coûts d'exploitation de l'Aéroport par rapport aux retombées est comparable à celle des autres aéroports régionaux qui ne peuvent compter sur un trafic dû à l'éloignement ou l'exploitation des ressources. L'augmentation des déplacements d'affaires serait une piste de solution à envisager. Un lien avec Toronto, dans un créneau horaire conforme aux attentes d'usagers éventuels, est à envisager. Il ne semble toutefois pas possible de le lancer sans engagements à terme des entreprises appelées à la fréquenter.

Monsieur Roger Nicolet précise que la démarche était d'amener les parties intéressées à prendre les décisions adéquates, c'est-à-dire qui impliquent des engagements financiers. Il relève que toute démarche de relance doit être appuyée sur un plan d'affaires crédible. Il suggère l'importance d'impliquer toute l'Estrie dans ce dossier. Afin d'encadrer une démarche en ce sens, il suggère la formation d'un comité politique constitué d'élus de la région, mis sur pied prochainement, afin d'arriver à des propositions qui permettraient à l'aéroport de devenir un outil économique d'importance pour l'ensemble de la région.

#### **4.4.2 Recommandations du comité de travail**

Étant donné que des travaux doivent être faits avant que le dossier soit admissible au programme d'aide financière, le comité ne formule pas de recommandation à cet égard aujourd'hui.

Par ailleurs, le conseil d'administration prend la position suivante :

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie reconnaît la pertinence d'un aéroport en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE des réfections majeures sont à effectuer afin de maintenir ces infrastructures et que des aides financières seront nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE pour renforcer l'importance de l'aéroport, le développement d'une offre de services à destination de Toronto, en collaboration étroite avec les utilisateurs, s'avère essentiel;

**CRÉ-09-089**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyé par Francis Gagnon  
et résolu :**

De reconnaître l'Aéroport de Sherbrooke comme une infrastructure régionale d'importance.

De mettre en place, dès que possible, un comité d'élus de toute la région pour identifier des mécanismes pour faire de l'Aéroport un bien commun régional.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### 5.1 État de situation du FDR 2009-2010

Andrée Bureau présente aux membres le tableau État de situation du FDR 2009-2010 révisé et précise certains éléments, notamment que les engagements dans les ententes spécifiques devront faire l'objet de résolutions en cours d'année à la suite des recommandations des comités de gestion

### 5.2 Recommandations de projets structurants

Pour chacun des projets proposés, Andrée Bureau résume les détails et fait lecture de la résolution et de la recommandation.

#### 5.2.1 Entente de partenariat sur le mentorat d'affaires

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat correspond au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et à l'une des neuf priorités identifiées par le comité estrien de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le service de mentorat d'affaires répond à un besoin des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat sur le mentorat d'affaires est structurante, car elle permettra de desservir un plus grand territoire et d'augmenter le financement des cellules de mentorat, ce qui améliorera la pérennité du service;

CONSIDÉRANT QUE le service de mentorat d'affaires permet le développement des compétences des entrepreneurs qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor;

CONSIDÉRANT QUE le service de mentorat d'affaires s'inscrit dans les mesures de suivi d'entreprises et, qu'au terme de l'entente, les organisations locales de développement devraient soutenir ce service;

CRÉ-09-090

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Francis Gagnon  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ à « Entente de partenariat sur le mentorat d'affaires » pour les activités de l'année 2009-2010, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'informer les partenaires de l'entente que la CRÉ de l'Estrie ne financera pas de façon récurrente les activités de mentorat d'affaires en Estrie;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5.2.2 Fonds de capitalisation CREF

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une problématique bien documentée démontrant que les femmes sont moins nombreuses à démarrer des entreprises, qu'elles ont plus difficilement accès au financement et à des réseaux d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la première année d'activités du CREF sont positifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 en ce qui concerne l'adaptation des outils en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à l'entrepreneuriat féminin s'inscrit dans le plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les hommes et les femmes et offre des perspectives d'impacts positifs sur les conditions socio-économiques des femmes estriennes;

CRÉ-09-091

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Fonds de capitalisation CREF », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5.2.3 Formation des entrepreneurs de l'Estrie en transfert d'entreprises

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond tout à fait à l'une des stratégies du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 qui consiste à étendre à l'ensemble de l'Estrie les ateliers d'accompagnement conçus par la SADC de la région de Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE le projet est très ancré dans le milieu; qu'il a été élaboré par des intervenants économiques « terrains » (SADC, CLD, CDEC) qui connaissent bien les réalités des entreprises, et que c'est par l'implication des organisations de première ligne que les entreprises sont ciblées pour participer au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été expérimenté avec succès en 2008-2009 en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet engage dans l'action des propriétaires et leur relève afin de planifier un projet réaliste de transfert d'entreprise, qui prendra en considération, non seulement les aspects fiscaux et financiers, mais également les aspects humains liés à la propriété d'une entreprise, ce qui confirme l'aspect structurant du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des impacts économiques sur l'emploi importants puisque la problématique à laquelle il s'adresse est le maintien des activités de plusieurs entreprises estriennes qui pourraient autrement fermer ou vendre à des intérêts étrangers;

**CRÉ-09-092**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 53 000 \$ au projet « Formation des entrepreneurs de l'Estrie en transfert d'entreprises », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010.

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Florencia Mauri déclare son conflit d'intérêts dans ce projet.

#### **5.2.4 Incubateur maraîcher biologique**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, particulièrement en ce qui concerne la stratégie visant à assurer l'accès à de l'expertise aux entreprises agroalimentaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant puisqu'il donne tous les outils nécessaires aux participants pour réussir à court terme dans l'incubateur et à long terme en tant qu'agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue un des trois volets de la stratégie de développement économique de Coaticook qui a ciblé le secteur agroalimentaire comme force motrice;

**CRÉ-09-093**

**Il est proposé par Noël Landry  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale totale de 23 000 \$ au projet « Incubateur maraîcher biologique » pour les activités des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5.2.5 Mise en marché des produits régionaux de l'Estrie dans les BIT-BAT**

CONSIDÉRANT QUE le concept du projet s'inscrit dans les nouvelles tendances de mise en marché des produits agroalimentaires et qu'il permettra l'établissement d'un standard pour les produits utilisant le label Goûtez les Cantons comme c'est bon!;

CONSIDÉRANT QUE le projet apportera une visibilité aux produits des Cantons-de-l'Est, ce qui aura un effet sur les ventes des producteurs et transformateurs estriens;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet l'introduction légale de la vente de produits alcoolisés dans les bureaux d'information touristique (BIT) et dans les bureaux d'accueil touristique (BAT), une première au Québec, et qu'il s'agit d'une opportunité de commercialisation pour les producteurs et transformateurs régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet renforce le positionnement touristique des Cantons-de-l'Est qui mise sur « la région des terroirs par excellence »;

**CRÉ-09-094**

**Il est proposé par Noël Landry  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 38 500 \$ au projet « Mise en marché de produits régionaux de l'Estrie dans les BIT-BAT », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2.6 Marché champêtre LOCAVORE de Racine**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à la fois dans la vision, dans une orientation et dans une stratégie du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, car il permet la mise en place d'une entreprise permanente qui associe les citoyens avec les producteurs;

CONSIDÉRANT QUE la participation citoyenne est très forte dans ce projet, ce qui est souvent un facteur de succès pour les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE des bailleurs de fonds locaux appuient financièrement le projet et que de nombreux citoyens acceptent de s'impliquer financièrement et techniquement;  
CONSIDÉRANT QUE le groupe promoteur est composé de bénévoles dynamiques et expérimentés dans divers domaines;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre parfaitement avec les orientations du MAPAQ, tant à l'échelle nationale que régionale, et qu'il va dans le sens des conclusions du rapport Pronovost sur l'avenir de l'agriculture au Québec;

**CRÉ-09-095**

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Malcolm Wheeler  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale totale 30 000 \$ au projet « Marché champêtre LOCAVORE de Racine », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2.7 Service d'accompagnement à l'exportation pour les entreprises**

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, car il permet de soutenir les entrepreneurs et renforcer l'accompagnement des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, car il contribue à augmenter les compétences des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé par une organisation qui offre déjà le service au Centre-du-Québec et en Mauricie, ce qui permettra l'accès à une équipe de plusieurs spécialistes en exportation;

**CRÉ-09-096**

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ au projet « Service d'accompagnement à l'exportation pour les entreprises de l'Estrie » pour les activités des années 2009-2010 et 2010-2011, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

De s'assurer de l'encadrement du projet par un comité estrien où participeront des intervenants de première ligne, provenant de divers réseaux et de différentes MRC;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2.8 Efficacité énergétique**

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et au plan d'action du créneau ACCORD « matériel de transport et élastomères »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant pour les entreprises qui y participeront et qui ensuite réaliseront un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est au bénéfice des entreprises estriennes de l'un des créneaux ACCORD reconnu comme leader en Estrie;

**CRÉ-09-097**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyé par Malcolm Wheeler  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 10 840 \$ au projet « Efficacité énergétique », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'exiger que les promoteurs déposent des indicateurs de résultats qui devront être approuvés par la direction de la CRÉ de l'Estrie;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.3 Entente spécifique sur les Montérégiennes**

Andrée Bureau présente le contexte de l'entente spécifique et le projet de résolution.

CONSIDÉRANT QUE l'entente s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le mont Mégantic, situé dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François, est l'une des neuf Montérégiennes ciblées par l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les Montérégiennes représentent un véritable joyau de notre patrimoine géologique et écologique et qu'elles renferment une diversité biologique exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique sur les Montérégiennes associe quatre CRÉ ainsi que le MAMROT et la Communauté métropolitaine de Montréal autour d'un enjeu commun;

CONSIDÉRANT QUE cette courte entente spécifique permettra l'élaboration d'un plan d'action concerté;

CRÉ-09-098

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de 12 000 \$ à l'entente spécifique sur les Montérégiennes, à même le Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

### **6.1 Nomination des commissaires**

Monsieur Jean-Louis Blanchette présente le projet de résolution pour la nomination de huit commissaires à la CRRNT-Estrie.

#### **Renouvellement de huit sièges à la CRRNT-Estrie : nomination des commissaires**

CONSIDÉRANT QUE les commissaires de la CRRNT-Estrie sont désignés par un collège électoral provenant de leur secteur;

CONSIDÉRANT QU'à partir des nominations reçues, il revient aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de désigner les commissaires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de huit commissaires se termine en 2009;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures suivantes ont été proposées;

Milieu forestier privé (2 postes)	Noël Landry (commissaire sortant)
	André Roy (commissaire sortant)
	Claude Chabot (nouvelle candidature)
Faune et activités récréatives (1 poste)	Michel Dufort (commissaire sortant)
	Claude Gosselin (nouvelle candidature)
Industrie forestière (1 poste)	Sylvain Lemay (commissaire sortant)
Milieu forestier public (1 poste)	Roch Grenier (commissaire sortant)
Enseignement et recherche (1 poste)	Benoît Truax (commissaire sortant)
Milieu environnemental (1 poste)	Jean-Claude Thibault (commissaire sortant)
Milieu de l'énergie (1 poste)	Jean Shoiry (commissaire sortant)

CONSIDÉRANT QUE tous les commissaires sortants ont produit une déclaration démontrant leur intérêt à continuer à siéger au sein de la CRRNT-Estrie et qu'un mandat peut être reconduit;

**CRÉ-09-099**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Malcolm Wheeler  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie renouvelle pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2011, le mandat des commissaires sortants suivants :

Milieu forestier privé	Noël Landry
Milieu forestier privé	André Roy
Faune et activités récréatives	Michel Dufort
Industrie forestière	Sylvain Lemay
Milieu forestier public	Roch Grenier
Enseignement et recherche	Benoît Truax
Milieu environnemental	Jean-Claude Thibault
Milieu de l'énergie	Jean Shoiry

#### **Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Noël Landry s'est retiré des discussions concernant la nomination des commissaires.

## **6.2 Stratégie d'utilisation du bois**

### **6.2.1 Retour sur le séminaire du 28 mai 2009**

Monsieur Maurice Bernier fait un retour sur le séminaire du 28 mai dernier « Pour une meilleure utilisation du matériau bois en construction non résidentielle » et présente le document synthèse. Il déplore le fait qu'il y avait peu de participants du monde municipal. Il invite les membres à faire la promotion du bois dans la construction non résidentielle et à insister pour le bois soit pris en considération lors de l'élaboration de devis en vue d'une construction. Il rappelle que la CRÉ a adopté, en février 2008, une résolution affirmant son intention de faire parvenir aux députés de la région et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, son appui à une éventuelle Politique d'utilisation du bois dans la construction publique.

Marie-Hélène Wolfe complète l'exposé en rappelant que des ressources et des outils spécialisés sont à la disposition des décideurs dans ce domaine.

## 6.2.2 Q Web : projet de démarcheurs

Avec la nouvelle stratégie d'utilisation du bois dans la construction du gouvernement du Québec, adoptée en mai 2008, qui vise à accroître l'utilisation des produits du bois de structure en la triplant d'ici 2014, le Québec Wood Export Bureau (Q-WEB) recevra un financement lui permettant d'engager des démarcheurs afin de promouvoir une utilisation accrue du matériau bois dans la construction au Québec.

Marie-Hélène Wolfe fait lecture du projet de résolution.

### **Q-WEB : Poste de démarcheur**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est membre du Groupe régions du Q-WEB;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie souhaite se regrouper avec une autre région pour l'engagement d'un démarcheur, soit la CRÉ de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le Q-WEB sera l'employeur et défrayera la totalité du salaire, les avantages sociaux et les frais de déplacement (kilométrage, repas et hébergement) pour les démarcheurs qui travailleront pour deux régions ou plus, et ce, pour une somme maximale de 40 000 \$ par année conditionnellement au renouvellement de l'entente entre le MRNF et le Q-WEB;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente entre la CRÉ de l'Estrie et le Q-WEB pour l'embauche d'un démarcheur sera valide du 1er juin 2009 au 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Q-WEB s'occupera de diffuser l'offre d'emploi dans les médias nationaux et la CRÉ pourra diffuser l'offre d'emploi sur une base régionale;

CONSIDÉRANT QU'UN représentant de la CRÉ de l'Estrie siègera au comité de sélection ainsi qu'au comité de coordination;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie hébergera le démarcheur en fournissant un espace de travail ainsi qu'un soutien administratif, en plus de contrôler et approuver les frais de déplacement du démarcheur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de démarcheur s'inscrit dans la poursuite du Séminaire « Pour une meilleure utilisation du bois en construction non résidentielle en Estrie » qui s'est tenu à Sherbrooke le 28 mai 2009;

**CRÉ-09-100**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Malcolm Wheeler  
et résolu :**

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente avec le Québec Wood Export Bureau (Q-WEB) pour l'embauche d'une ressource à titre de démarcheur dans le cadre de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.3 Avis sur la problématique du cerf de Virginie**

Dany Senay fait un bref résumé du document Avis et recommandations sur le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017 en Estrie. Les recommandations de la CRRNT y sont regroupées sous trois grands thèmes : acquérir rapidement de l'information et maintenir les dispositifs de recherche en région; planifier les priorités d'action dans les sous-zones de forte population (points chauds) et en réduire rapidement la densité; et, finalement, recommandations générales au MRNF pour les zones de chasse de l'Estrie. La problématique du cerf de Virginie ayant atteint un niveau inégalé en Estrie, la CRRNT est d'avis que plus d'efforts doivent être réalisés dans les sous-zones à forte densité de cerfs.

Le conseil d'administration prend acte de cet avis qui sera acheminé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

### **6.4 Loi sur l'occupation du territoire forestier**

Jean-Louis Blanchette présente les grandes lignes du projet de loi déposé le 12 juin dernier par la ministre Béchard sur l'occupation du territoire forestier. Il expose les principaux points du projet de loi, qui compte près de 350 articles. Cette nouvelle loi, la Loi sur l'occupation du territoire forestier, remplacera graduellement la Loi sur les Forêts en vigueur depuis 1987. Cette nouvelle loi qui est plus englobante que la précédente, nécessitera des modifications à plus de 25 lois.

Essentiellement les liens entre l'industrie et la forêt seront passablement modifiés. Les industriels ne seront plus seuls dans la planification forestière, car les partenaires régionaux seront également engagés dans cette démarche. La régionalisation est au coeur de la nouvelle loi avec la mise en place des CRRNT et la mise sur pied des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) par territoire de UAF. Ces dernières seront consultées, avec la collaboration du MRNF, pour la confection des plans d'aménagement forestier. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) seront remplacés par des garanties d'approvisionnement. La nouvelle loi permettra aussi la vente de bois aux enchères, sur le marché libre. Pour ce faire, la mise en place d'un Bureau de mise en marché des bois sera nécessaire. Une partie du bois mis en marché par enchères pourrait provenir du bois des forêts privées. Le principe de résidualité sera intégré à la nouvelle loi. Le projet de loi reprend les règles relatives aux forêts privées et aux agences de mise en valeur. Il prévoit la désignation d'aires pour la sylviculture intensive et l'adoption d'une approche d'aménagement écosystémique. Un fonds forestier sera instauré pour les travaux d'aménagement et le concept de forêt de proximité sera mis en place.

---

## **7 TABLE ESTRIENNE SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)**

### **7.1 Correspondances**

François Fréchette présente sommairement trois lettres reçues de différents ministères concernant les VHR. Tout d'abord, la correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire présente le programme de soutien à la mise en place des réseaux. Celle du ministère des Transports du Québec précise que la CRÉ ne devra pas faire d'aménagement de sentier, clarifie que la permanence des sentiers a été retirée du mandat et que le ministère que la Sécurité publique fera un modèle type de plan d'intervention pour l'évacuation des blessés. Puis, la lettre de la Commission de protection du territoire agricole répond à l'inquiétude manifestée quant à la nécessité d'avoir une autorisation de la CPTAQ pour l'utilisation des quand et motoneiges sur des terres agricoles.

### **7.2 Visite du ministre délégué aux transports le 25 mai 2009**

Dans le cadre de sa tournée des régions pour échanger avec les membres des Tables VHR, le ministre délégué aux transports, monsieur Norman MacMillan, s'est arrêté à Sherbrooke le 25 mai dernier. La directrice générale rappelle que le but de sa visite était de connaître leurs préoccupations et les enjeux liés au déploiement des sentiers interrégionaux.

Elle résume les propos tenus. Du point de vue du ministre, il est évident que les tables de concertation sont des outils essentiels, qu'il sera recommandé de poursuivre les travaux au-delà du 31 octobre 2009 et qu'un projet de loi devrait être déposé au printemps 2010 pour régir l'utilisation des VHR. Le ministre étudie la possibilité de mettre en place une ressource à temps plein sur le dossier des VHR dans chacune des régions; les CRÉ seraient responsables de cette ressource. Aussi, il confirme que les sentiers VHR n'auront pas à être inclus dans les schémas d'aménagement pour que les projets soient retenus par le programme du MAMROT. Finalement, le terme « durable » du mandat est défini comme étant le droit de passage le plus long possible dans le temps en respect du droit de propriété.

Madame Wolfe mentionne en terminant que, d'après les commentaires des participants et les objectifs parfois opposés, il est évident que beaucoup de travail reste à faire dans ce dossier.

## **8 FORUM JEUNESSE ESTRIE**

### **8.1 Rapport d'activités**

Dominique Desautels présente brièvement le rapport d'activités du Forum jeunesse Estrie de même que la revue de presse de la dernière année.

## **8.2 Assemblée générale annuelle**

Madame Desautels informe les membres du conseil que le Forum jeunesse Estrie a tenu sa toute première assemblée générale annuelle en mai dernier et qu'une trentaine de personnes étaient présentes. Des collègues électoraux ont permis de nommer les membres du Forum pour l'année. Il reste trois sièges territoriaux à combler. Cette année le Forum jeunesse Estrie a innové en mettant en place un processus électif pour désigner ses membres. Le processus, incluant membership élargi et règles de fonctionnement, a été élaboré en cours d'année.

Dominique Desautels mentionne qu'elle a reçu confirmation des enveloppes budgétaires qui seront allouées par le Secrétariat à la jeunesse et qu'il y aura légère augmentation du montant alloué au Fonds régional d'investissement jeunesse.

Le président dit bravo à cette bonne nouvelle.

## **9 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

### **9.1 Consultations régionales sur l'intervention territoriale contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Marie-Hélène Wolfe présente le contexte de la consultation et le rôle de la CRÉ de l'Estrie, soit de commenter le cahier de consultation et d'identifier les participants en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie.

Il est suggéré que la CRÉ de l'Estrie produise un avis sur le sujet et qu'un comité de travail soit mis en place.

## **10 AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Maurice Bernier désire rappeler la précarité du financement aux télés et radios québécoises et surtout les réductions budgétaires annoncées au sein de la Société Radio-Canada. Il souhaite que la CRÉ de l'Estrie appuie les objectifs du comité Les Amis et de la Société Radio-Canada qui conteste les coupures prochaines et demande un financement adéquat pour la SRC. Monsieur Nicolet propose de rédiger une lettre d'appui qui serait expédiée à au premier ministre Stephen Harper.

---

**11 PROCHAINE RÉUNION : 30 SEPTEMBRE 2009**

**12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-09-101 Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Vincent Cloutier  
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 12 h.

**Adoptée à l'unanimité**

ROGER NICOLET, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire